



Conservatoire
de Grenoble



DOSSIER D'INSCRIPTION EN

FORMATION INITIALE – CYCLES 1, 2 et 3

ANNÉE 2023 - 2024

(candidat-es âgé-es de 15 à 21 ans au 31 décembre 2023)

Le conservatoire de Grenoble propose un enseignement du théâtre organisé autour d'une équipe d'artistes enseignant-es, professionnel-les du spectacle vivant. Cet enseignement est renforcé par des interventions ponctuelles d'artistes et de pédagogues extérieur-es (stages, master-class, rencontres...).

Le projet pédagogique vise à transmettre les bases techniques, théoriques et artistiques indispensables à la pratique du théâtre dans sa richesse et sa diversité.

L'enseignement du théâtre favorise le développement de la personnalité, de la sensibilité et de la compréhension du monde. Il a pour objectif majeur de transmettre à un public le plus large possible les acquis fondamentaux d'une formation artistique qui lui permettra, tout au long de sa vie, d'appréhender la richesse et la diversité des expressions artistiques d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La diversité des parcours pédagogiques proposés par le Conservatoire, enrichis de multiples rencontres et expériences, vise à accompagner les élèves vers l'autonomie et à leur donner les outils nécessaires à la compréhension et à la pratique de cet art, que leur projet de formation soit amateur ou professionnel.

Le partenariat conventionné avec l'Université Grenoble Alpes (UGA), département « Arts du spectacle », permet aux élèves qui le souhaitent de suivre parallèlement le cursus d'enseignement du théâtre au Conservatoire et le cursus de la licence Lettres et arts du spectacle à l'Université Grenoble Alpes.

Le statut d'Artiste de Haut Niveau (AHN) peut être accordé aux élèves du Conservatoire inscrits en cycle 3, 3^e cycle spécialisé ou en CPES et leur permettre de suivre en parallèle des études supérieures à La Communauté Université Grenoble-Alpes, l'Université Grenoble-Alpes, l'Institut Polytechnique de Grenoble, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble ou l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

ENSEIGNEMENT INITIAL : CYCLE 1, CYCLE 2 ET CYCLE 3

L'enseignement initial s'adresse aux élèves âgé-es de 15 à 21 ans, débutant-es ou ayant déjà une approche, une pratique du théâtre, et qui souhaitent poursuivre et approfondir cette expérience. Il permet de se préparer à une pratique amateur exigeante ainsi que d'accéder au cycle spécialisé aux Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) du Conservatoire.

Objectifs :

Découverte et approfondissement des fondamentaux du jeu théâtral : l'écoute, le regard, l'adresse, la prise de parole individuelle et collective. Développement d'une disponibilité corporelle et vocale afin d'acquérir une présence et un engagement sur le plateau ainsi qu'une conscience de la prise de parole. Découverte du répertoire classique et contemporain, français et étranger.

Les élèves ont la possibilité de participer à des projets travaillés en transversalité avec les autres disciplines du Conservatoire (musique et danse).

Admission :

Début septembre, sur examen pour les candidat-es âgé-es de 15 à 21 ans, débutant-es ou ayant déjà une expérience d'ateliers ou de cours de théâtre.

Organisation :

- cycle 1 / cycle de détermination : de 1 à 2 ans, environ 4 heures hebdomadaires.
- cycle 2 / cycle d'enseignement des bases : de 1 à 2 ans, environ 7 heures hebdomadaires.
- cycle 3 / cycle d'approfondissement des acquis : de 1 à 2 ans, environ 10 heures hebdomadaires.

L'enseignement s'organise autour d'ateliers d'interprétation théâtrale et comporte du travail vocal dirigé (individuel et collectif), du travail corporel (collectif) ainsi qu'une approche du jeu face à la caméra.

A partir du cycle 3, certains stages pourront être proposés aux élèves.

Les élèves ont la possibilité de participer à des projets interdisciplinaires avec la danse et le chant (cabaret, théâtre musical, danse-théâtre, comédie ballet...).

Les Soirées Croisées, rencontres inter cycles du département théâtre, permet aux élèves de partager les travaux effectués sur la thématique de l'année, en théâtre, danse et chant.

Les travaux collectifs, individuels, cartes blanches, examens peuvent être présentés dans les théâtres de la Ville.

Validation des études :

Évaluation sur contrôle continu et passage en année supérieure sur proposition de l'équipe pédagogique et validation par la Direction du Conservatoire.

La fin du cycle 3 est sanctionnée par le Certificat d'Études Théâtrales (CET).

Orientation :

Pratique en amateur.

Possibilité de se présenter en fonction de sa progression et des places disponibles en :

- Cycle spécialisé/ CPES du Conservatoire.

MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'EXAMEN D'ENTRÉE 2023

FORMATION INITIALE – CYCLES 1, 2 et 3

Tous-tes les candidat-es, d'ici mercredi 23 août 2023, doivent se préinscrire sur le site du Conservatoire, www.conservatoire-grenoble.fr

En plus des documents administratifs, une lettre de motivation doit être déposée. Elle précisera notamment le projet, le niveau d'études (classe fréquentée) et la formation théâtrale suivie s'il y a lieu.

Les candidat-es dont le dossier aura été retenu seront invité-es à suivre les épreuves d'admissibilité.

Les candidat-es ne recevront pas de convocation.

Les horaires de passages seront affichés au Conservatoire et sur le site www.conservatoire-grenoble.fr à partir du mardi 29 août à 14 h.

Tous les cours sont obligatoires et requièrent l'assiduité.

Les élèves doivent fournir un travail personnel en dehors des heures de cours.

Tous les élèves en cycles 1, 2 et 3 font l'objet chaque année d'une évaluation collégiale de leurs enseignant-es lors d'un conseil de classe présidé par la directrice du Conservatoire ou son représentant, destiné à leur attribuer une note de contrôle continu de 1 à 5 (notation par demi-point). Cette note, si elle est insuffisante, peut donner lieu à un arrêt des études (cf. article 15.3 du Règlement du Conservatoire).

AUDITIONS D'ADMISSIBILITE : mercredi 6 et jeudi 7 septembre

Les candidat-es auront préparé :

- 1- Une scène dialoguée**, d'une durée de 2 à 4 minutes maximum, à choisir parmi **des auteur-rices classiques ou contemporain-es, français-es ou étranger-es**, pour exemple : Shakespeare, Molière, Racine, Corneille, Marivaux, Hugo, Musset, Feydeau, Claudel, Ibsen, Tchekhov, Brecht, Koltès, Levin, Olivier Py, Novarina, Minyana, Durringer, Lagarce, Pommerat, Malone, Dea Loher, Martin Crimp, Lars Nören, Edward Bond, Howard Barker, Sarah Kane, Denis Kelly, Wajdi Mouawad, Laurent Gaudé, Marius Von Mayenburg, Angelica Liddell, Alexandra Badéa, Claudine Galéa, Falk Richter, Viripaev, Rémi de Vos, Magali Mougel, Mariette Navarro...
- 2- Un parcours libre** d'une durée de 3 minutes maximum (poème, monologue, extrait de roman, chanson a capella, parcours corporel..., exceptée une scène avec réplique)

Les candidat-es n'ayant pas appris leurs textes par cœur seront éliminé-es d'office.

Pour les scènes dialoguées, les candidat-es viendront avec la personne leur donnant la réplique.

L'audition pourra être suivie d'un court entretien avec le jury portant sur les motivations du- de la candidat-e.

Affichage des résultats de l'admissibilité le jeudi 7 septembre

Les candidat-es retenus-es à l'issue des épreuves d'admissibilité sont convié-es à suivre un stage d'admission : travail collectif dirigé par l'équipe pédagogique.

STAGE D'ADMISSION : jeudi 7 septembre de 18h à 21h

Affichage des résultats d'admission : vendredi 8 septembre à 12h

Réunion pour les candidat-es admis-es : vendredi 8 septembre à 18h

Début des cours : à partir du lundi 18 septembre 2023